

Alerter les autorités compétentes pour protéger

- Savoir identifier les situations de danger et demander de l'aide.
- Les situations de maltraitance concerneraient 10 à 15 % des mineurs. Elles touchent toutes les classes sociales. Les signes d'appel sont souvent frustrés et aspécifiques.
- Poser des questions sur la présence d'un animal au domicile et porter un intérêt à son état, peut **faciliter la révélation de faits** chez l'enfant.
- Protéger l'enfant est une obligation légale pour tous y compris les professionnels soumis au secret professionnel : le seul doute suffit pour alerter les autorités de protection de l'enfance compétentes.

Vos Contacts

CRIP :

MRPE :

UAPED :

Procureur :

119 Enfants en Danger

Si vous suspectez un enfant en danger, quel que soit le type de maltraitance

3677 SOS Maltraitance Animale

Orientation rapide vers les autorités compétentes lors de suspicion de maltraitance animale



Signaler une
maltraitance
animale

Enfants et animaux, co-victimes des violences domestiques



« Quand un animal est maltraité au sein du foyer, un enfant ou sa mère sont en danger. Quand un enfant ou sa mère sont maltraités dans leur foyer, un animal est en danger. »

Phil Arkow, NationalLinkCoalition



AMAH

Association contre la maltraitance
animale et humaine

www.amah-asso.org/

Violences domestiques

Voir, comprendre et savoir agir tous ensemble

La maltraitance animale et humaine désigne toute forme de négligence, de violence physique ou psychologique, ou sexuelle affectant le bien-être des animaux et des personnes, et nécessitant une action de protection

Rappelez-vous : enfants et animaux sont souvent co-victimes des violences perpétrées par un proche au foyer.

Pensez au lien : la maltraitance animale constatée par une association de protection animale peut conduire à une évaluation des mineurs présents au foyer par la CRIP.

Signalez vos soupçons sans hésiter : votre rôle est de repérer et d'alerter en cas de suspicion de violences. Le seul doute d'une situation de danger est suffisant.

Soyez vigilant en consultation : l'auteur des violences peut parfois accompagner la victime.

En cas de danger pour un enfant :

1. Contacter la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).
2. S'adresser au médecin référent protection de l'enfance (MRPE) du Conseil départemental.
3. Consulter l'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger (UAPED).
4. Alerter le Procureur en cas de danger grave et immédiat.

Ce que l'animal peut dire du climat familial



VIOLENCE

Le chat d'une enfant en garde alternée commence soudainement à cracher en sa présence et cesse de dormir avec elle, alors qu'ils s'adonnaient.



PROTECTION

L'enfant met des mois avant de révéler en UAPED que son père la frappe et qu'elle a reproduit sur son chat la violence qu'elle a subie.



RÉSILIENCE

Un signalement a été fait, protégeant l'enfant de nouvelles violences et le chat a repris confiance, dormant à nouveau sur son lit.

Je suis ...

pédiatre
infirmière
sage-femme
psychologue

vétérinaire
pharmacien
kinésithérapeute
...

J'AGIS

institutrice
assistante maternelle
orthophoniste
dentiste

**Écoute
bienveillante**

« Comment ça va à la maison ? »
Questionne l'ambiance familiale de façon ouverte et sans jugement